

AMFREVILLE SUR ITON  
église

MINISTÈRE  
DE  
**L'ÉDUCATION NATIONALE.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

**ARRÊTÉ.**

DIRECTION  
DE L'ARCHITECTURE  
MONUMENTS HISTORIQUES.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 et la loi du 27 août 1941 ;

La commission supérieure des monuments historiques entendue ;

**ARRÊTÉ :**

ARTICLE PREMIER.

~~L'église d'AMFREVILLE SUR ITON (Eure)~~

appartenant à ~~la commune d'AMFREVILLE sur ITON~~

~~est~~ inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ARTICLE 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3.

Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, <sup>&</sup> au maire de la commune d'AMFREVILLE sur ITON

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 8 Janvier 1955

Par délégation :  
Le Directeur Général de l'Architecture,  
signé: René PERCHET-

T. S. V. P.

015-646-J. A. 331415. [10714]

Pour ampliation :  
Le Chef du Bureau des Travaux  
et Classements,

Département :  
EURE  
  
Commune :  
AMFREVILLE-SUR-ITON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
LOUVIERS  
PLACE DE LA DEMI LUNE BP 518 27405  
27405 LOUVIERS CEDEX  
tél. 02 32 25 71 13 -fax 02 32 25 71 40  
odif.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AD  
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 03/09/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

